



Évaluation du patrimoine urbain

ARRONDISSEMENT

**de Villeray — Saint-Michel —
Parc-Extension**

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Direction du développement urbain
Division du patrimoine et de la toponymie

Évaluation du patrimoine urbain

ARRONDISSEMENT

**de Villeray — Saint-Michel —
Parc-Extension**

Montréal 

Étude réalisée par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Direction du développement urbain, sous la direction de Madame Céline Topp

Cette analyse du patrimoine urbain a été réalisée par la Division du patrimoine et de la toponymie sous la direction de Jean-François Gravel, chef de division. Le travail a été effectué de janvier 2003 à mai 2004 dans le cadre de la préparation du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, qui a été adopté par le Conseil municipal le 23 novembre 2004. L'équipe du projet comprend, pour l'évaluation du patrimoine bâti et la recherche historique, Julie Boivin, Elizabeth Bonner, Anne-Marie Dufour, Guy Lafontaine, Christiane Lefebvre et Pierre-Paul Savignac, architectes, et Denise Caron, historienne. La recherche et l'écriture pour le patrimoine archéologique ont été réalisées par Claire Mousseau, archéologue, avec la collaboration de Françoise Duguay, François Bélanger, Anne-Marie Balac et Christian Roy, également archéologues. De plus, Gisèle Trépanier, conseillère en aménagement, et Nicole Halpert, chargée de communication, ont participé à la révision des textes tandis que Ginette Bouchard, secrétaire d'unité administrative, a procédé à la saisie de texte. Finalement, nous tenons à remercier nos collaborateurs des directions de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements.

Remerciements

Rendus cartographiques :

Division des politiques et du Plan d'urbanisme

Révision linguistique :

Sylvie Poulin

Conception graphique et mise en page :

Marie Violaine Lamarche

Photographies :

Ville de Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, P. Fautoux

Ce document fait partie d'une série de cahiers qui ont été réalisés pour chacun des 27 arrondissements de la Ville de Montréal. Les différents cahiers d'évaluation du patrimoine urbain peuvent être consultés sur notre site internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/patrimoine

ISBN 2-7647-0457-7

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2005

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Direction du développement urbain

Division du patrimoine et de la toponymie

TABLE DES MATIÈRES
ARRONDISSEMENT
de Villeray–Saint-Michel–Parc-extension

7		AVANT-PROPOS
9	I.	CADRE MÉTHODOLOGIQUE
9	1.1	Introduction
9	1.2	Le cadre bâti d'intérêt patrimonial
9	1.2.1	Approche, étapes et résultats
11	1.2.2	Critères de sélection
14	1.3	Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial
14	1.4	Le patrimoine archéologique
14	1.4.1	Le caractère spécifique de ce patrimoine
16	1.4.2	La démarche générale d'acquisition de connaissances et de conservation
17	1.4.3	L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme
19	1.5	Nouvelles perspectives
21	2.	HISTORIQUE
25	3.	ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN
25	3.1	Mise en situation
25	3.2	Résultat de l'analyse
25	3.2.1	Le cadre bâti d'intérêt patrimonial
25	A	Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle
26	B	Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante
28	C	Les ensembles urbains d'intérêt
29	D	Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle
31	E	Les immeubles de valeur patrimoniale intéressante
		<i>Carte synthèse: Évaluation du patrimoine urbain</i>
35	3.2.3	Le patrimoine archéologique
36	A	Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel
36	B	Les secteurs d'intérêt archéologique
		<i>Carte synthèse: Le patrimoine archéologique</i>
39	4.	RECOMMANDATIONS
39	4.1	Générales à l'échelle de l'arrondissement
40	4.2	Générales à l'échelle montréalaise
41	4.3	Spécifiques à l'arrondissement
43		BIBLIOGRAPHIE

Le repérage du patrimoine urbain dont nous faisons état ici a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, qui a été adopté par le Conseil municipal le 23 novembre 2004.

Le chapitre 2 de la première partie du Plan d'urbanisme formule différentes orientations d'aménagement pour Montréal et comprend une section sur le patrimoine bâti, archéologique et naturel. Le repérage des secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial et des secteurs d'intérêt archéologique contribuera à atteindre l'objectif de conservation énoncé dans le Plan. Il a été mené par la Division du patrimoine et de la toponymie en collaboration avec la Division des politiques et du Plan d'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, de janvier 2003 à mai 2004. En ce qui a trait aux sites archéologiques recensés, la liste a été mise à jour en mars 2004.

Préparés par la Division du patrimoine et de la toponymie, les « Cahiers d'arrondissement » présentent la méthodologie du travail de repérage, un bref historique de chacun des arrondissements, les résultats complets du repérage du patrimoine bâti et archéologique, la justification des choix des secteurs, des recommandations et une bibliographie. Ces cahiers, qui constituent un document d'appoint au Plan d'urbanisme, s'adressent d'abord aux citoyens et aux gestionnaires des arrondissements afin de les sensibiliser à l'importance de conserver le patrimoine de leur localité, ainsi que de les aider à mieux comprendre le territoire et à développer des outils de gestion et de contrôle appropriés pour assurer la conservation de leur patrimoine urbain.

C'est la première fois que l'on entreprend un tel travail pour les 27 arrondissements de l'île, travail qui suppose non seulement l'examen de nouvelles thématiques et l'établissement de collaborations avec les arrondissements de Montréal, mais aussi une harmonisation des visions et des représentations que les arrondissements ont de leur patrimoine. Par exemple, dans certains cas, seul le patrimoine du Régime français était privilégié; ailleurs, on n'avait jamais considéré que le parc immobilier plus récent puisse avoir une valeur patrimoniale. Ce repérage connexe au Plan d'urbanisme constitue donc une chance unique de faire converger des visions différentes et d'envisager le patrimoine de l'ensemble des arrondissements de Montréal dans une perspective commune.

I.1 Introduction

Le patrimoine urbain montréalais ne se limite pas à une addition de bâtiments individuels de grand intérêt. Il porte aussi l'empreinte des époques passées sous forme de tracés de rues, de paysages, de constructions, d'éléments naturels, de vestiges archéologiques ou de vues exceptionnelles. Le patrimoine urbain forme l'environnement dans lequel nous vivons aujourd'hui et chacune de ses composantes entretient des relations complexes avec les autres. Ainsi, un bâtiment contribue à la qualité et à l'identité d'un lieu, et inversement, certaines qualités qui lui sont extérieures rehaussent son attrait. Par exemple, une église et une école donnant sur un parc ajoutent à son intérêt; un aménagement paysager particulier, tel un écrin, peut contribuer à rehausser la valeur patrimoniale d'un bâtiment; une habitation plutôt modeste peut se trouver dans un secteur qui présente de belles qualités d'ensemble (homogénéité, couvert végétal, etc.); et des rues peuvent offrir des vues exceptionnelles sur un élément naturel ou construit. La nature multidimensionnelle du patrimoine urbain fait qu'on ne peut considérer ses composantes isolément. Ainsi, l'ancienneté, le potentiel d'évocation historique, la qualité architecturale, l'harmonie et les qualités visuelles, la présence d'éléments naturels, le tracé des rues, le potentiel ou l'intérêt archéologique sont autant de facteurs que nous avons pris en compte afin de jeter les bases d'une meilleure intégration du patrimoine aux problématiques urbaines.

La structure méthodologique comprend trois volets. Le premier traite de l'approche et des critères employés pour le cadre bâti d'intérêt patrimonial, le second explique ce que nous entendons par la notion de tracés fondateurs d'intérêt patrimonial, et le troisième expose les critères utilisés pour le patrimoine archéologique.

I.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

I.2.1 Approche, étapes et résultats

L'approche choisie pour la sélection des bâtiments et secteurs s'appuie sur le concept de paysage urbain développé par Kevin Lynch, selon lequel le territoire se découvre à partir de l'intérieur et non à vol d'oiseau (en plan), et se compose d'une succession de séquences visuelles expérimentées le long d'un parcours.

Cette approche, basée sur l'expérience spatiale, comporte au moins deux implications. L'une marque notre préférence pour la considération des bâtiments exceptionnels ou intéressants dans leur contexte plutôt qu'en tant qu'objets isolés. L'autre est que les limites des secteurs sélectionnés sont déterminées par le champ visuel. Ces limites ne sont donc pas arbitrairement placées au centre des rues mais bien au fond des lots afin d'englober toutes les composantes du champ visuel.

Même si elles sont réalisées pour tout le territoire de la ville de Montréal, la sélection et la qualification des bâtiments et secteurs patrimoniaux peuvent contribuer à faire ressortir la spécificité des arrondissements. En effet, Montréal est composée de différents territoires qui possèdent une identité et une histoire propres qui méritent d'être reconnues. Nous avons pris le parti de choisir l'arrondissement comme échelle d'observation du territoire afin de dégager ces spécificités locales. De la sorte, les arrondissements qui ont connu un développement plus récent sont également considérés et les particularités de leur patrimoine sont reconnues.

Si ce repérage fondé sur l'expérience spatiale prend largement appui sur un travail d'observation sur le terrain, il n'aurait pu être achevé sans l'étude de sources documentaires. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un processus linéaire, voici les principales étapes suivies par la Division du patrimoine et de la toponymie :

- 1) Préparation de critères de sélection.
- 2) Rencontre avec chacun des 27 arrondissements pour exposer la démarche et les critères de sélection.
- 3) Visite du territoire de chacun des arrondissements avec les professionnels concernés.
- 4) Recherche et étude de la documentation existante pour chacun des arrondissements :
 - inventaires, études patrimoniales, études typomorphologiques, monographies, dépouillement de périodiques, bases de données (Service des immeubles, Communauté urbaine de Montréal, Fondation du patrimoine religieux, etc.);
 - cartographie ancienne et photos aériennes.
- 5) Collecte d'informations thématiques :
 - inventaires (les églises, les écoles, etc.), dépouillement de périodiques (le patrimoine moderne, etc.);
 - consultation d'un expert en patrimoine industriel.
- 6) Élaboration d'un historique et d'une bibliographie pour chacun des arrondissements.
- 7) Analyse de la documentation et détermination préliminaire des territoires et immeubles d'intérêt pour chacun des arrondissements.
- 8) Travail sur le terrain : repérage en voiture et à pied avec la collaboration de certains arrondissements.
- 9) Photographies et report des données spatiales sur des cartes.
- 10) Vérification de la cohérence du traitement des secteurs d'intérêt qui chevauchent plusieurs arrondissements.
- 11) Catégorisation des secteurs et immeubles d'intérêt patrimonial (exceptionnels et intéressants).
- 12) Rédaction de courts textes résumant l'intérêt patrimonial de chacun des secteurs sélectionnés.

- 13) Préparation des cartes et listes finales.
- 14) Identification de quelques bâtiments et secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel qui se démarquent à l'échelle montréalaise (les incontournables).

Tout au long des différentes étapes du projet, les résultats du travail ont été bonifiés par les connaissances des professionnels des arrondissements et de divers comités rattachés à la préparation du Plan d'urbanisme.

Les résultats du repérage du patrimoine urbain se présentent sous forme de listes de bâtiments et de cartes définissant des secteurs d'intérêt. Il est important de comprendre que ces deux éléments ne peuvent être dissociés l'un de l'autre – ils sont complémentaires. Ainsi, on a inclus dans les listes tous les bâtiments exceptionnels de chacun des arrondissements, mais il était impossible d'inscrire tous les bâtiments intéressants, étant donné leur trop grand nombre. Nous nous sommes donc limités à nommer individuellement les bâtiments qualifiés d'intéressants qui se trouvaient à l'extérieur de secteurs d'intérêt. Ces deux outils doivent donc être interprétés en complémentarité.

Le système d'identification des secteurs utilisé dans le document correspond à celui des cartes. Le premier chiffre correspond au numéro d'arrondissement. Il est suivi de la lettre E pour les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle, de la lettre I pour les secteurs de valeur patrimoniale intéressante, de la lettre N pour les secteurs industriels d'intérêt ou par la lettre U pour les secteurs urbains d'intérêt. Le deuxième chiffre correspond au numéro du secteur.

L'échéancier de réalisation du Plan d'urbanisme, les ressources disponibles ainsi que l'état actuel des connaissances sur les différents bâtiments et lieux d'intérêt ont été déterminants quant à la méthodologie adoptée. Ces contraintes inévitables ont constitué un défi de taille pour la production de ce document qui est, malgré tout, une base solide à partir de laquelle on pourra amorcer une réflexion plus poussée sur la protection du patrimoine montréalais.

I.2.2 Critères de sélection

LES SECTEURS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les secteurs d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants¹ :

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique ;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive) ;
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

À titre d'exemple, on identifie le noyau originel d'un village, un pôle d'activité lié à la concentration d'équipements collectifs, un quartier ouvrier du début du siècle, etc. Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en matière de conservation.

Tous les secteurs identifiés ont ensuite été qualifiés comme suit² :

- **Exceptionnels** : secteurs ayant conservé leurs qualités au chapitre des aménagements urbains, des implantations de bâtiments, de la géographie et des paysages et qui regroupent des suites architecturales, des alignements de bâtiments d'intérêt patrimonial, des zones unifiées par une fonction ou une typologie architecturale. Les ensembles de cette catégorie ont subi relativement peu de perturbations et présentent un caractère d'harmonie formelle et fonctionnelle. De plus, ils sont souvent reconnus comme des témoins historiques importants.

- **Intéressants** : ensembles comprenant plusieurs bâtiments et certaines caractéristiques environnementales qui présentent un intérêt patrimonial. Ce sont toutefois des ensembles dont la trame urbaine peut avoir été partiellement modifiée, qui ont pu connaître un certain nombre de perturbations et qui renferment parfois des constructions peu intégrées à l'ensemble. Certaines zones dont l'état est moins satisfaisant sur le plan architectural ou environnemental pourraient présenter un intérêt si une action de mise en valeur était entreprise.

Dans tous les cas, l'échelle de comparaison pour cette qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les secteurs exceptionnels et intéressants propres à l'arrondissement, ce qui fait ressortir sa spécificité dans l'ensemble montréalais. Lorsqu'un secteur se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection en procédant à la constitution d'un site du patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*³.

1 Ces critères sont issus du document de travail Guide de gestion des études patrimoniales préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.

2 Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.

3 Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.

LES IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les immeubles d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants⁴ :

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique ;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive) ;
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en matière de conservation. Outre l'architecture monumentale, elle inclut donc l'architecture vernaculaire, le patrimoine moderne, le patrimoine industriel, etc.

Dans les cas du patrimoine moderne et du patrimoine industriel, nous avons jugé utile d'utiliser des critères spécifiquement adaptés à ces réalités.

Patrimoine moderne : Des bâtiments peuvent être considérés comme faisant partie du patrimoine moderne s'ils ont été construits entre 1930 et 1975 et qu'ils illustrent les caractéristiques de cette époque relativement⁵ :

- aux conditions sociales, économiques et politiques changeantes ;
- aux progrès technologiques rapides ;
- aux nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels.

Patrimoine industriel : Le patrimoine industriel commande aussi une adaptation des critères en usage pour reconnaître sa spécificité, notamment quant à la primauté de la fonction sur l'esthétique architec-

turale ainsi qu'à son lien particulier avec la trame urbaine. Les critères utilisés sont les suivants⁶ :

- la valeur historique et sociale d'une industrie dans le développement de l'arrondissement, de la ville ou même de la province et du pays ;
- l'intégrité du complexe (ancienneté, évolution architecturale, évolution technologique) ;
- le procédé de production particulier ;
- le lien avec les voies de transport ;
- le lien avec le développement des quartiers ouvriers ;
- l'insertion dans le paysage urbain.

Finalement, tous les immeubles d'intérêt patrimonial ont été qualifiés comme suit⁷ :

- **Exceptionnel :** un bâtiment ancien par rapport aux autres bâtiments de l'arrondissement construits aux mêmes fins et(ou) qui affiche des caractéristiques inhabituelles ou remarquables quant à son architecture (par rapport à des bâtiments comparables) et qui n'a pas subi de modifications extérieures importantes. De plus, il sert souvent de point de repère ou est reconnu comme un témoin historique important.
- **Intéressant :** un bâtiment qui n'est pas nécessairement plus ancien que ceux construits aux mêmes fins dans l'arrondissement, qui affiche certaines caractéristiques inhabituelles ou remarquables par rapport à des bâtiments comparables mais dans une moindre mesure que dans la catégorie précédente, et qui peut avoir subi quelques modifications.

4. Ces critères sont issus du document de travail *Guide de gestion des études patrimoniales* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.

5. Ces critères sont issus du *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada : La commémoration du patrimoine bâti canadien de l'ère moderne* préparé par Parcs Canada en 2001.

6. Ces critères proviennent de l'*Évaluation du patrimoine industriel : critères généraux*, document préparé par Archémi pour le compte de la Ville de Montréal en 2003.

7. Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.

Comme dans le cas des secteurs d'intérêt patrimonial, l'échelle de comparaison pour ce travail de qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les bâtiments exceptionnels et intéressants propres à l'arrondissement, ce qui fait ressortir sa spécificité dans l'ensemble montréalais. Lorsqu'un bâtiment se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection par la citation en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*⁸.

NOTIONS NOUVELLES

Les ensembles urbains d'intérêt: Le Plan d'urbanisme reconnaît l'intérêt de certains développements résidentiels d'après-guerre, qui composent une part importante du patrimoine des anciennes banlieues, en créant une catégorie appelée Ensembles urbains d'intérêt. On y retrouve, entre autres, des ensembles homogènes de bungalows, des secteurs de maisons qui adoptent le modèle développé par la Wartime Housing Limited ou des exemples des premières coopératives d'habitation. Leur repérage est exploratoire et vise à les intégrer au Plan en les reliant pour une première fois à des préoccupations de conservation du patrimoine. Ces ensembles urbains d'intérêt ont été sélectionnés lorsqu'ils présentent les qualités suivantes:

- ensemble représentatif des nouvelles façons d'habiter qui sont apparues pendant la Seconde Guerre mondiale;
- ensemble représentatif du boom démographique et du développement de la banlieue après la Seconde Guerre mondiale;
- projets d'ensemble présentant une certaine homogénéité des caractéristiques architecturales.

Les ensembles industriels d'intérêt: Le Plan d'urbanisme signale l'importance du patrimoine industriel montréalais en créant une catégorie particulière – Ensembles industriels d'intérêt. Cette catégorie est d'autant plus justifiée que le regard posé sur ces sites est différent en raison de leur taille et de leur complexité, de la primauté de leur fonction sur l'esthétique architecturale ainsi que de leur lien particulier avec la trame urbaine.

De plus, les ensembles industriels d'intérêt offrent des possibilités de mise en valeur nombreuses et variées. Il peut s'agir autant de restauration que d'interprétation du lieu. Cette diversité d'interventions possibles commande une excellente connaissance des lieux et activités de production, laquelle est malheureusement trop souvent embryonnaire actuellement. L'amélioration de cette connaissance est pourtant nécessaire pour permettre des interventions éclairées et même innovatrices qui inscriront pleinement ce patrimoine dans la vie urbaine contemporaine.

Le critère qui préside à la sélection d'un ensemble industriel d'intérêt est le regroupement particulièrement complexe de bâtiments industriels, structures de génie civil, machines, instruments, outils et équipements divers appartenant à une seule ou à plusieurs compagnies.

8 Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.

I.3 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Sur l'île de Montréal, l'organisation du territoire remonte dans certains cas au XVII^e siècle. De cette organisation naissent les voies de circulation qui sont souvent les marques les plus anciennes du Montréal agricole qui prévalait avant l'urbanisation. En effet, dès 1663, les sulpiciens deviennent seigneurs de l'île de Montréal. Ils planifient alors le territoire pour l'ouvrir à la colonisation. Pour cela, l'île est divisée en côtes – chacune, dénommée par les sulpiciens, désigne un ensemble de terres pouvant compter quelques dizaines de concessions et représentant une unité de territoire. Les terres individuelles sont des bandes parallèles étroites et longues. Pour chaque côte est prévu l'emplacement d'un chemin. Cela donne une idée du mode d'occupation du sol du système seigneurial mis en place sous le Régime français. Le système des côtes constitue la structure de base du peuplement de l'île sur laquelle s'appuiera tout développement postérieur.

En raison de l'insularité de la seigneurie de Montréal et de la présence du mont Royal, ce système de côtes présente toutefois une organisation originale. En effet, si dans la vallée du Saint-Laurent les côtes intérieures sont parallèles au fleuve, ce n'est pas nécessairement le cas à Montréal. C'est ainsi que, sur l'ensemble de l'île, le réseau routier qui dessert ces côtes présente une configuration propre. Ce réseau primitif, clairement illustré sur la carte de Jobin de 1834, montre l'ensemble des tracés fondateurs qui serviront par la suite d'épine dorsale au développement des quartiers. Grâce à cette carte, on comprend bien la structure du réseau des chemins à son apogée, à l'époque où l'île de Montréal était encore très fortement rurale.

Plusieurs de ces chemins se sont transformés en autoroutes et boulevards, d'autres ont conservé un potentiel évocateur du Montréal rural ancien, et quelques-uns se sont fortement urbanisés.

Parmi ces tracés fondateurs, nous avons sélectionné les tronçons qui présentent un intérêt patrimonial parce qu'ils relient toujours des bâtiments parmi les plus anciens de Montréal ou qu'ils sont bordés de bâtiments d'intérêt patrimonial. Ces tracés servent en quelque sorte de fil conducteur pour la compréhension du territoire. Ils permettent, entre autres, d'expliquer la présence d'un paysage rural ou de bâtiments anciens d'intérêt patrimonial qui apparaissent autrement un peu perdus dans la trame urbaine actuelle. En reliant différents éléments isolés, ces tronçons leur confèrent une importance accrue.

I.4 Le patrimoine archéologique

I.4.1 Le caractère spécifique de ce patrimoine

Le patrimoine archéologique est «... *la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Le patrimoine archéologique englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines, quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé. Le patrimoine archéologique est une richesse culturelle fragile et non renouvelable*». ⁹

⁹ Extrait de la *Charte pour la protection et la gestion du patrimoine archéologique*, ICAHM, ICOMOS International, 1990.

La notion de patrimoine archéologique se rattache d'abord à un lieu physique, le site archéologique, qui correspond à tout espace dont le sous-sol recèle des vestiges d'occupation ancienne – ouvrages et constructions de tous types, objets témoins et tout autre élément matériel issu de l'action humaine. Le caractère enfoui des sites archéologiques fait que, contrairement à d'autres catégories de biens patrimoniaux, ce patrimoine constitue une ressource dont il est difficile de dresser rapidement un inventaire exhaustif. De nombreux sites, de natures diverses et de toutes époques, restent ainsi à découvrir sur le territoire de l'île de Montréal. Toute tentative de cerner la réalité du patrimoine archéologique ne pourra donc constituer qu'un exercice partiel de mise à jour des connaissances acquises. Cette part d'inconnu explique l'extrême vulnérabilité de ce patrimoine et les difficultés particulières d'en assurer la protection face aux exigences modernes du développement urbain.

Un second aspect important a trait au patrimoine archéologique en tant qu'objet de connaissance. L'archéologie constitue une discipline dont une des missions est l'étude des sociétés passées par l'intermédiaire des vestiges matériels que ces sociétés ont laissés derrière elles. Il s'agit, de plus, de la seule discipline qui traite dans le temps et l'espace de l'évolution de l'ensemble des sociétés humaines. Sa contribution est unique notamment en ce qui concerne la longue trajectoire suivie par l'humanité avant l'apparition de l'écriture. L'archéologie s'intéresse à toutes les sociétés, sans égard à leur origine ou à leur forme d'organisation, qu'elles soient, comme en Amérique, de souche autochtone, européenne ou autre.

À L'ÉCHELLE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

L'archipel de Montréal comprend trois nappes d'eau importantes, trois canaux d'écoulement, une vingtaine de rapides, trois cents îles (dont deux majeures, Montréal et Jésus) et plus de mille kilomètres de rives. Montréal est également le point de rencontre de trois grandes voies fluviales – le Saint-Laurent qui donne accès à l'Atlantique et aux Grands Lacs, le Richelieu d'où il est possible d'atteindre l'Hudson et l'État de New York, ainsi que l'Outaouais qui ouvre la porte vers l'ouest et le nord. L'importance de l'île de Montréal pour les Amérindiens s'explique tout particulièrement par cette localisation à la confluence et à proximité de plusieurs cours d'eau. Ces axes hydrographiques sont les routes traditionnelles de commerce au cours de la préhistoire et au début de la période historique. De plus, l'île de Montréal, la plus grande de l'archipel, comporte des terrasses de quinze, trente et cinquante mètres d'élévation ou même plus, en référence au mont Royal. Ces terres ont pu accueillir des populations humaines depuis 8 000 ans avant aujourd'hui, si l'on se fie aux premières découvertes archéologiques effectuées dans la vallée du Saint-Laurent.

La plus ancienne manifestation humaine recensée sur l'île de Montréal date de la fin de la période archaïque, entre 5 000 et 4 000 ans avant aujourd'hui. Cette occupation par les Amérindiens, au cours des périodes préhistorique et de contact, est un volet unique du passé de l'île de Montréal.

Pour la période historique, la documentation et les cartes anciennes fournissent des éléments interprétatifs valables, à partir des premières chroniques du XVI^e siècle jusqu'à nos jours. Elles sont cependant souvent muettes sur les différents aspects des modes de vie de certaines époques et de certains groupes et individus, de même que sur l'emplacement exact et l'organisation spatiale de plusieurs lieux d'exploitation et d'habitation, comme les avant-postes de Ville-Marie. Elles se taisent parfois volontairement et, en

d'autres occasions, ne font état que des préoccupations des classes dirigeantes, des autorités, de l'élite. L'archéologie pare à ces lacunes car elle étudie les traces concrètes laissées par les différents occupants. En milieu urbain, l'archéologie étudie en outre l'évolution de la forme urbaine et des formes concrètes, dans l'espace et dans le temps, pour idéalement accéder aux fondements de la culture.

Les recherches archéologiques menées à ce jour sur l'île de Montréal documentent une séquence d'occupation s'étirant sur plusieurs millénaires et associée à la présence de groupes aux horizons culturels et temporels fort diversifiés : campement amérindien, halte, carrière préhistorique pour l'extraction de la pierre, lieu de sépultures amérindiennes, noyau initial de Ville-Marie, lieux de fondation, forts et missions, bourgs anciens, moulin seigneurial, lieux de culte, cimetières (catholiques, protestants et juifs), complexes institutionnels, anciens faubourgs, villas, marchés publics, dépotoirs, complexes agricoles, complexes industriels, ouvrages de génie civil, etc., et les formes du paysage ancien de l'île de Montréal : terrasses, collines, ruisseaux, rivières, lacs, tourbières.

1.4.2 La démarche générale d'acquisition de connaissances et de conservation

Le site archéologique constitue le fondement concret de la démarche de conservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique. La valeur intrinsèque du site archéologique, tout comme l'intérêt de procéder à son investigation, doivent être évalués en fonction de critères relatifs à sa signification, et non pas essentiellement relever de considérations touchant sa grande ancienneté ou le caractère plus ou moins monumental des vestiges qu'il recèle.

En milieu urbain ou aménagé de longue date, la démarche suivie consiste, au moyen de l'analyse des cartes anciennes, des documents d'archives, des données environnementales et des données archéologiques acquises, à caractériser la séquence d'occupation et le processus d'aménagement du territoire. Il s'agit de confronter les caractéristiques géographiques aux caractéristiques culturelles des sociétés ayant habité ou pu habiter un territoire, et de comprendre dans quelle mesure les occupations successives ont structuré le milieu d'origine et affecté les vestiges d'occupations antérieures. Cette étape est celle de l'étude de potentiel archéologique. La seconde étape consiste, en fonction des résultats de l'étude de potentiel archéologique, à procéder à une évaluation sur le terrain afin de vérifier la localisation précise, la nature et le degré d'intégrité des ressources archéologiques en place. Il s'agit de l'inventaire archéologique réalisé par des forages, sondages et tranchées exploratoires.

Selon la nature des découvertes découlant de l'inventaire archéologique, plusieurs avenues sont envisageables selon la valeur scientifique, didactique et symbolique du site et du contexte. Dans le cas d'un site archéologique de grand intérêt, il pourra être nécessaire d'assurer en priorité sa conservation *in situ*. Une réserve archéologique est souvent garante de la mise en valeur de ce patrimoine. La plupart des interventions archéologiques à Montréal surviennent dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Les mesures de protection du patrimoine archéologique peuvent alors entraîner la conservation intégrale *in situ* de certains vestiges, la mise en valeur *in situ* de vestiges, la relocalisation du projet d'aménagement, une modification du projet d'aménagement ou encore une fouille archéologique préventive sur les sites d'intérêt de façon à assurer une récupération maximale d'informations.

La majorité des sites archéologiques de l'île de Montréal se trouvent dans des espaces divers – sous-sol de bâtiment, terrain vacant, boulevard, rue, ruelle, square, place, parc, parc-nature – souvent menacés par des réaménagements, de nouvelles constructions et une modernisation des services publics souterrains. L'intégration de ce patrimoine dans les programmes de régénération du tissu urbain de Montréal devient donc prioritaire. C'est pourquoi la reconnaissance du patrimoine archéologique dans le Plan d'urbanisme de Montréal permettra de prévenir l'interférence négative des usages actuels de la ville et assurera la protection et la mise en valeur de vestiges et de sites archéologiques d'un grand intérêt pour l'histoire de Montréal.

1.4.3 L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme

En lien avec la confection du Plan d'urbanisme, la Ville de Montréal a réalisé une étude des sites archéologiques recensés en date de l'année 2003 et des secteurs d'intérêt archéologique. Cette étude s'étend à la partie montréalaise de l'archipel de Montréal, qui comprend l'île de Montréal mais aussi l'île des Sœurs, l'île aux Hérons, l'île aux Chèvres, l'île Dorval et d'autres. Ce faisant, elle assure une vision d'ensemble du territoire et met en perspective les espaces urbanisés où le patrimoine archéologique nécessite des mesures de protection. Pour comprendre la portée de la démarche, il est nécessaire de rappeler que seule une infime quantité des sites archéologiques sur l'île de Montréal sont connus.

Dans un premier temps, l'étude s'est attachée à localiser précisément et à évaluer les sites archéologiques déjà recensés et inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, et dans un second temps, à qualifier, localiser et prioriser des secteurs d'intérêt archéologique.

LES SITES ARCHÉOLOGIQUES RECENSÉS

Au Québec, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, tout site archéologique découvert est codifié selon le code Borden et inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Le code Borden est un système d'enregistrement des sites archéologiques utilisé à l'échelle du Canada. Il permet de localiser un site archéologique d'après sa position géographique, longitude et latitude (ex. : B1F1), et selon l'ordre successif des découvertes archéologiques (ex. : B1F1-1). Au Québec, c'est le ministère de la Culture et des Communications qui a la responsabilité de tenir l'Inventaire des sites archéologiques de la province et qui attribue les codes Borden.

La Ville de Montréal a donc enrichi le Répertoire informatisé des sites archéologiques des données à l'échelle de l'île de Montréal. Les 191 sites archéologiques recensés en date de 2004 ont été caractérisés individuellement. Les critères utilisés pour cette évaluation sont :

- l'état de conservation physique du site et de son environnement immédiat, en considérant que plusieurs sites archéologiques recensés ont été détruits lors de travaux d'excavation ou ont fait l'objet de fouilles archéologiques ;
- la qualité documentaire des couches et des vestiges archéologiques, leur représentativité, leur unicité, leur ancienneté et, dans certains cas, leur capacité d'évocation.

Deux catégories ont été distinguées : les sites archéologiques intègres qui doivent être protégés et les sites archéologiques altérés qui ne nécessitent aucune mesure de protection. Tous ont été cartographiés, y compris les sites archéologiques altérés car ils sont révélateurs du potentiel archéologique d'un milieu donné.

LES BIENS CULTURELS À STATUT

La notion de bien culturel intègre, d'une part, les sites archéologiques et les biens archéologiques classés et, d'autre part, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, l'arrondissement naturel de Saraguay, les monuments cités et les sites du patrimoine. Tous ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin de déterminer leur intérêt archéologique et, en conséquence, la nécessité d'une protection du patrimoine archéologique sur ces propriétés. Seuls les grands ensembles à statut sont cartographiés, les autres biens culturels étant présentés par arrondissement.

LES SECTEURS D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE ET LES SECTEURS D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE À FORT POTENTIEL

Le secteur d'intérêt archéologique est un territoire susceptible de renfermer des sites et des vestiges des périodes préhistorique, de contact et historique eu égard à ses caractéristiques géomorphologiques, biophysiques, archéologiques et historiques.

Des études plus poussées doivent y être réalisées afin d'évaluer précisément la qualité de préservation du milieu physique. La probabilité de découverte de témoins archéologiques demeure à ce jour difficile à estimer si l'on considère l'environnement et son degré de perturbation moderne. Il est donc nécessaire que les citoyens collaborent en communiquant toute découverte de vestiges dans les secteurs d'intérêt archéologique.

Le secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel est un territoire dont l'évaluation du contexte biophysique ainsi que des caractéristiques géomorphologiques, archéologiques et historiques démontre une forte possibilité qu'il recèle des vestiges

archéologiques. La qualité de préservation du milieu physique, la densité des témoins archéologiques en sous-sol et/ou hors sol et leur capacité de contribuer à la connaissance constituent des facteurs qui rehaussent le niveau d'intérêt accordé à un endroit particulier. Le secteur d'intérêt archéologique « à fort potentiel » est un territoire où des mesures de protection des sites éventuels sont nécessaires.

Pour chacun des 27 arrondissements de l'île de Montréal, l'identification des secteurs qui présentent un intérêt archéologique constitue une étape préalable à la protection des éventuels témoins archéologiques. Cet exercice, qui est d'ailleurs une première sur le territoire montréalais, est basé sur l'examen et l'évaluation de multiples sources documentant les aspects environnementaux et culturels de ces territoires. Cette étape permet également d'identifier les milieux qui doivent dans l'avenir faire l'objet d'une étude de potentiel et d'un inventaire archéologique.

Les secteurs ont été ciblés en fonction :

- du cadre biophysique et des qualités d'accueil de populations d'un territoire, depuis plusieurs millénaires; ce cadre a été documenté à partir d'études géologiques et géomorphologiques ainsi que par l'examen de cartes topographiques et de photographies aériennes anciennes afin de déterminer la proximité d'un axe de communication hydrographique ou terrestre, l'élévation des terrasses, les types de dépôts de surface, les concentrations de ressources alimentaires de même que l'approvisionnement en eau potable et autres éléments ;
- du contexte historique et de l'urbanisme moderne pour déterminer leur capacité à fonder un lieu de nature archéologique et à le préserver; ces contextes ont été documentés à partir de monographies historiques et par l'examen des cartes des XVII^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles et des photographies aériennes de 1947, 1948 et 1949, de même qu'à partir d'études sur les parcs-nature de l'île de Montréal, les propriétés institutionnelles, les biens

- culturels à statut et les lieux historiques nationaux, comme le canal de Lachine ;
- du contexte archéologique documenté à partir de l’Inventaire des sites archéologiques du Québec ainsi que dans les publications, les rapports inédits et les relevés de découvertes. Des copies de ces études sont maintenant disponibles au Centre de documentation de la Direction du développement urbain de la Ville de Montréal ; le répertoire de ces ouvrages peut être consulté sur le site Web de la Ville de Montréal – Patrimoine archéologique.

L’analyse des caractéristiques des sites archéologiques connus permet de dégager des constantes qui influencent le choix des emplacements en fonction des cultures et des périodes, et d’élaborer des modèles archéologiques prédictifs. C’est ainsi que l’on constate, sites archéologiques à l’appui, que les groupes amérindiens de la période préhistorique et les premiers colons français choisissent approximativement les mêmes lieux pour s’établir. Par la suite, la disposition des occupations rurales européennes se démarque de celle des premiers noyaux villageois, au gré du développement des axes de transport terrestre. De plus, des activités spécialisées, tel un moulin à farine ou à scie mu par l’eau, une tannerie artisanale ou, plus tardivement, un complexe industriel, supposent des caractéristiques d’implantation fort différentes. Ces facteurs ont été pris en considération afin de tenter de localiser les territoires qui ont eu la faveur des populations locales depuis le début de l’occupation de l’île de Montréal jusqu’à nos jours.

Les secteurs les plus susceptibles d’abriter des vestiges archéologiques ont ainsi été identifiés et ont fait l’objet d’une inspection visuelle pour estimer leurs caractéristiques générales et observer, plus avant, le degré de conservation d’éventuels vestiges. Certaines modifications modernes majeures, comme l’ajout de remblais en rive, ont été réévaluées par suite de l’inspection visuelle. Les résultats de l’ensemble de ces étapes d’évaluation ont été cartographiés sur une représentation aérienne de l’île de Montréal, l’orthophoto 2002,

afin de bien saisir toute la portée de l’urbanisme moderne sur les ressources archéologiques de l’île de Montréal.

Le résultat de cette réflexion qui comporte des limites, car il ne s’agit aucunement d’une étude de potentiel archéologique « fine » de l’île de Montréal, a été cartographié et des textes ont été rédigés en lien avec les catégories identifiées au Plan d’urbanisme : site archéologique recensé intègre, site archéologique recensé altéré, secteur d’intérêt archéologique à fort potentiel, secteur d’intérêt archéologique, grand ensemble à statut.

I.5 Nouvelles perspectives

En résumé, le travail de repérage du patrimoine urbain réalisé dans le cadre du Plan d’urbanisme nous permet d’atteindre plusieurs objectifs et d’ouvrir la réflexion sur le patrimoine dans une perspective d’avenir. Il permet entre autres :

- d’élargir la notion de patrimoine par rapport à ce qu’on retrouvait dans le Plan d’urbanisme de Montréal de 1992 et dans plusieurs des plans d’urbanisme des anciennes villes qui se sont jointes à Montréal ;
- de contribuer à accroître l’intérêt de certains arrondissements pour les problématiques de conservation du patrimoine et d’en sensibiliser d’autres à l’importance de cet enjeu ;
- d’amorcer une exploration de nouvelles notions que l’on rattache depuis peu à la question patrimoniale dans les outils de gestion municipaux (patrimoine moderne, ensembles urbains, éléments de paysage, patrimoine archéologique, etc.) ;
- de contribuer à l’identification d’enjeux locaux et métropolitains quant à la protection du patrimoine ;
- de développer une vision globale et partagée en vue d’une planification et d’une action concertées en matière de patrimoine, en positionnant mieux le patrimoine dans la dynamique du développement urbain.

2.

HISTORIQUE

À l'origine, toutes les composantes de ce territoire sont agricoles. Dès le XVIII^e siècle, les terres sont concédées par les sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal depuis 1663. Toutefois, aujourd'hui, le nom donné à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension indique bien la diversité du développement urbain sur ce territoire, autant dans le temps que dans l'espace. Nous traiterons donc les trois entités séparément.

Villeray

Villeray se développe dès les années 1870, mais le véritable coup d'envoi du développement commence avec l'arrivée du tramway, en 1893. Celui-ci traverse l'île du nord au sud, incitant les promoteurs fonciers à lotir de part et d'autre de cette voie de transport (rue Lajeunesse). La population qui s'y installe est surtout composée d'ouvriers-locataires. Par la suite, les lignes de tramway et d'autobus se multiplient dans le quartier. Toujours bien desservi par le transport collectif, Villeray compte aujourd'hui plusieurs stations de métro étalées sur deux lignes.

Le village de Villeray est érigé en municipalité en 1896. Il compte 800 habitants au moment de son annexion à Montréal, en 1905; il est alors intégré au quartier Saint-Denis. Entre 1915 et 1930, l'ouest de Villeray connaît une grande effervescence résidentielle. Comme conséquence, le territoire est divisé en paroisses catholiques qui se forment au rythme de l'augmentation de la population. Les églises et les écoles suivent la cadence. Le bain public Saint-Denis (1909-1910) et la caserne de pompier n° 42 (1912) sont des installations municipales. Par ailleurs, de nouvelles institutions s'installent sur ce territoire. L'Institut des Sourds-Muets, propriété des Clercs de Saint-Viateur, est construit pendant la Première Guerre mondiale avec la pierre provenant de la carrière située à l'arrière de l'Institut.

Les rues commerciales se développent : certaines sont d'envergure locale et d'autres régionale. La rue Saint-Hubert, notamment, devient la rue commerciale du nord de la ville. De plus, au début du siècle, plusieurs carrières de pierre sont en activité sur le territoire, en particulier la Villeray Quarry, qui produit de la pierre de construction et aussi de la pierre pour les bordures zannées 1930 et certaines sont comblées. C'est ainsi que le parc Villeray, inauguré en 1953, est situé sur le site de la Villeray Quarry.

En 1925, la Ville de Montréal loue le terrain qui servira à l'aménagement du parc Jarry. Ce parc est organisé en fonction des activités sportives pratiquées par les enfants et les adultes des environs. La Ville en devient propriétaire en 1945. Malgré son caractère local à ses débuts, le parc Jarry acquiert une envergure internationale à partir des années 1960 : les Expos y jouent, des tournois de tennis y sont disputés et le pape y célèbre la messe lors d'une visite en 1984.

En raison de l'explosion démographique qui suit la Seconde Guerre mondiale, Villeray connaît un important boom domiciliaire. Il se bâtit des blocs comptant quelques appartements, des maisons de vétérans et différents « plex ». Parallèlement à cette activité dans la construction, un projet original est mis en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui construit un ensemble de logements nommé les Terrasses Villeray. Dans ce quartier très densément peuplé, la vie quotidienne s'articule autour des cours arrière, de part et d'autre des ruelles. Exemple de convivialité, c'est de là que l'image même de la ruelle montréalaise prend son origine.

De 1945 à 1970, l'Institut Nazareth pour les aveugles s'établit dans le quartier et en 1954, l'Hôpital Jean-Talon est construit pour desservir la population du quartier. Une fois arrivées les années 1980, la totalité du territoire de Villeray est construit.

Parc Extension

Le secteur de Parc Extension, familièrement nommé Parc Ex, doit son nom au projet de développement connu sous le nom de Park Avenue Extension, à proximité de Ville Mont-Royal et d'une voie ferrée du Canadien Pacifique. Des promoteurs immobiliers achètent le territoire et en font la promotion au début du siècle. Comme pour Ville Mont-Royal, le développement de Parc Extension se fait lentement et s'échelonne sur plusieurs décennies. Suivant le modèle des rues montréalaises avoisinantes, c'est la grille orthogonale qui est adoptée dans ce quartier. Le tissu urbain est très dense et se développe autour de lieux de culte de plusieurs dénominations. Pendant la crise économique de 1930, un programme de relance de l'emploi permet de construire la gare Jean-Talon (1931), qui est située dans l'axe de l'avenue du Parc. Aujourd'hui, le secteur de Parc Extension est connu pour la grande diversité ethnique de sa population.

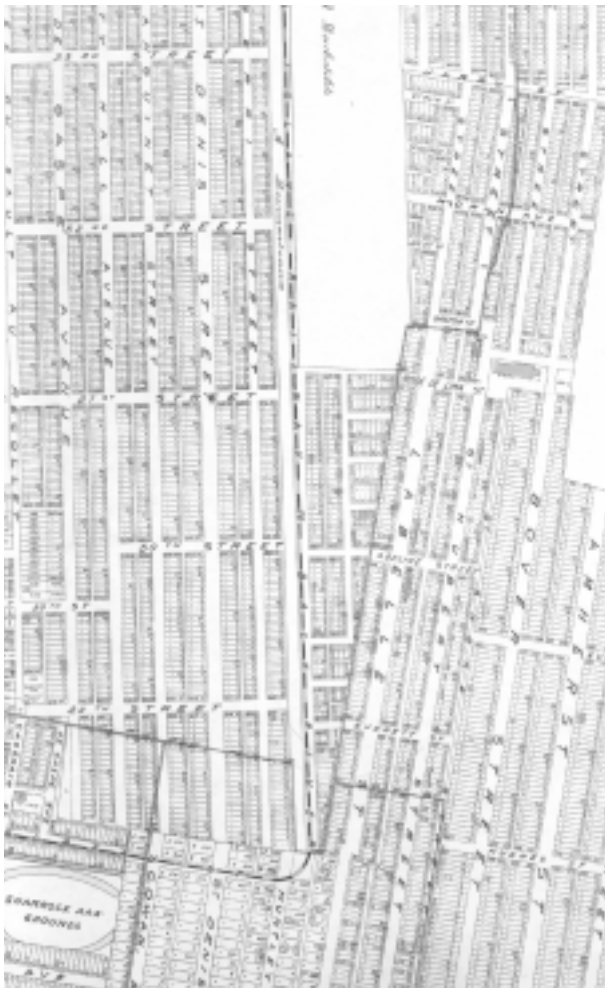
Ville Saint-Michel

Située à la croisée des anciennes routes que sont la côte Saint-Michel et la montée Saint-Michel, cette petite agglomération est présente sur les cartes dès la deuxième moitié du XIX^e siècle. Ce hameau sert alors de relais entre Montréal et le Sault-au- Récollet. D'abord agricoles, les terres de ce territoire en bordure du chemin de la côte Saint-Michel – l'actuelle rue Jarry – sont concédées par les sulpiciens dès le XVIII^e siècle. Outre l'agriculture, le territoire est connu depuis longtemps pour ses carrières. En 1749, le botaniste Pehr Kalm, lors d'un voyage en Amérique, parle déjà de l'extraction de pierre à chaux utilisée pour l'exploitation de fours à chaux. Les carrières seront toujours omniprésentes, causant d'importants problèmes de poussière pour la population environnante. Elles seront exploitées de façon intensive jusqu'à tout récemment, la dernière ayant été fermée en 1984.

En 1912, lors de l'incorporation du village qui porte le nom de Saint-Michel-de-Laval, la Ross Realty Co. achète les lots qui constitueront la partie sud de la nouvelle municipalité. Les promoteurs Béique & Charton élaboreront à ce moment-là un plan de la municipalité désignée comme Shaughnessy Park. Ce plan, dessiné à la même époque que celui de Frederick Todd pour Ville Mont-Royal, est calqué directement sur le modèle de la grille des rues d'une cité-jardin imaginé en Angleterre par Ebenezer Howard en 1898. Un parc central octogonal y est ainsi croisé par deux rues en diagonale traversant une grille de rues à angle droit. Toutefois, même si la proposition de l'organisation des rues est fidèle au plan suggéré en 1912 par Béique & Charton, les terrains ne se construisent qu'après la Seconde Guerre mondiale, lorsque le Canadien National complète sa voie de ceinture qui passe par Saint-Michel. Mise à part cette organisation des rues, le reste du territoire suit un tracé orthogonal conventionnel. Traversé par des routes qui deviendront de grandes artères, les boulevards Pie-IX et Saint-Michel, le territoire sera coupé en deux par la construction de l'autoroute Métropolitaine en 1960, faisant ainsi disparaître l'ancien cœur du village.

Après la Seconde Guerre, Saint-Michel se développe de façon accélérée grâce à l'arrivée du Canadien National, au développement de la carrière Miron qui commence à être exploitée et à la construction par le gouvernement fédéral de plusieurs centaines de maisons pour les vétérans. D'abord habité par une population francophone, Saint-Michel accueille alors de nombreux immigrants italiens.

La population, qui compte moins de mille habitants en 1921, se densifie par la suite. Elle croît de près de 20 000 personnes après l'ouverture de l'autoroute Métropolitaine et se chiffre à près de 70 000 en 1970. Mise sous tutelle pendant plusieurs années, Ville Saint-Michel sera annexée à Montréal en 1968. Ce quartier fait maintenant partie de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.



PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard*, 1907, BNQ-M

Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

En 1907, le lotissement avec ruelles est la norme dans le secteur de Villeray. Toutefois, le développement urbain est à peine amorcé. Il se concentre sur la rue Saint-Hubert et les rues à l'ouest de cette artère.



Atlas of Canada, 1915

La trame de rues inhabituelle est déjà prévue en 1915 à Saint-Michel. Mais ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que ce secteur se développera en suivant, à peu de choses près, ce plan.



Parc Jarry : ouverture télévisée des parcs de Montréal, 2 juillet 1954
Ville de Montréal. Gestion de documents et archives, VM105-Z2129-2
Les années 1950 marquent le début des grands aménagements du parc Jarry. En 1954, les enfants costumés viennent fêter l'ouverture des parcs à l'ombre des nombreux ormes.

3.

ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN

3.1 Mise en situation

L'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension est un grand territoire surtout résidentiel. Son bâti date principalement de la première moitié du XX^e siècle. Les bâtiments et secteurs d'intérêt patrimonial sont donc plutôt récents et modestes, mais ils n'en conservent pas moins une grande importance à l'échelle locale et quelques-uns se démarquent même à l'échelle montréalaise.

En ce qui a trait à l'ancienneté, les secteurs Villeray et Saint-Denis sont les plus évocateurs des origines de l'arrondissement. Construites surtout pendant les années 1920, ces rues bordées de « plex » en brique ou en pierre constituent aujourd'hui un milieu de vie recherché. D'autre part, les lotissements développés avec des modèles de maison de la Wartime Housing Limited dans les années 1950 soulèvent de plus en plus d'intérêt, et la problématique de leur conservation et de leur transformation mérite toute notre attention du fait de leur grand nombre dans l'arrondissement.

Quant aux bâtiments individuels, le patrimoine de l'arrondissement se compose surtout de lieux de culte, d'écoles et d'édifices publics disséminés sur le territoire. Ces bâtiments bénéficient d'un fort attachement de la population comme cœur de la vie communautaire, et ce sont des points d'ancrage pour plusieurs des nombreux groupes ethnoculturels qui forment l'identité de l'arrondissement. Il s'agit de constructions de qualité qui témoignent de l'évolution des mouvements artistiques et des savoir-faire constructifs au XX^e siècle.

3.2 Résultat de l'analyse

3.2.1 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

A. Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle

14.E.1 RUE SAINT-DENIS

La rue Saint-Denis s'est développée pendant les années 1920, dans la foulée de l'urbanisation du quartier Villeray. Bien qu'aujourd'hui on y retrouve de nombreux commerces et bureaux, à l'origine, ce tronçon de la rue Saint-Denis ne constituait pas à proprement parler une rue commerciale – c'était plutôt la rue Saint-Hubert qui jouait ce rôle. Dans Villeray, la rue Saint-Denis est en quelque sorte une voie de prestige car elle comporte un bâti plus imposant que les rues avoisinantes, avec surtout des grands « plex » de trois étages. Ces bâtiments composent des suites relativement continues avec leurs gabarits semblables, leurs revêtements de brique, le niveau continu de leur rez-de-chaussée par rapport au trottoir, leurs saillies, les rythmes et les proportions de leurs ouvertures, ainsi que leurs couronnements.



14.E.1 La rue Saint-Denis au cœur du quartier Villeray

B. Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante

14.1.1 SAINT-ROCH

Il n'y a pas de véritable cœur villageois à l'origine du quartier de Parc Extension, mais plutôt un développement immobilier de promoteurs concurrents de ceux qui tentent de développer la cité-modèle (Ville Mont-Royal). Sur le territoire de Parc Extension, les lots sont à vendre dès 1912, mais il faudra attendre beaucoup plus tard pour voir une véritable urbanisation. Autour de l'église Saint-Roch, érigée en 1927, se trouvent les résidences les plus anciennes. La construction des écoles Saint-Roch et Barclay a créé un noyau institutionnel important dans l'histoire de ce quartier.



14.1.1 L'école Saint-Roch, au 7700, avenue d'Outremont

14.1.2 OGILVY

Il s'agit d'un petit ensemble composé d'édifices civiques, religieux et commerciaux de qualité disposés autour d'une intersection. On y retrouve le poste de police d'inspiration Art déco, une église de style éclectique et deux immeubles commerciaux en brique d'argile avec leur entrée en coin typique.



14.1.2 Le poste de police situé au 671, avenue Ogilvy, adopte résolument le style Art déco.

14.1.3 VILLERAY

Aux confins du Montréal de la fin du XIX^e siècle, Villeray est née grâce au tramway électrique implanté en 1893 par la Montreal Park and Island Railway. En 1896, le village de Villeray est officiellement érigé. On en retrouve aujourd'hui quelques traces, principalement sur la rue Saint-Gérard, au sud de la rue Villeray. L'annexion du village à la ville de Montréal en 1905 donne le coup d'envoi de l'urbanisation du secteur situé à l'ouest de la rue Saint-Hubert, avec un boom de construction domiciliaire entre 1925 et 1931. C'était à l'époque un quartier ouvrier modèle. Les «plex» qu'on y construisait illustraient le triomphe de la modernité. Aujourd'hui, ce secteur regroupe la plus grande concentration de bâtiments du début du siècle dans l'arrondissement.



14.1.3 L'avenue Henri-Julien, bordée de « plex » à deux ou trois étages.

14.1.4 SAINT-BARTHÉLÉMY

La paroisse Saint-Barthélémy fut érigée en 1928. L'ensemble paroissial composé par l'église moderne datant de 1957, le presbytère attenant, l'église temporaire en brique et l'école est fort intéressant. Un tel regroupement d'édifices de grande qualité à vocation communautaire suscite l'attachement de la population et en fait le point focal du quartier.



14.1.4 L'église et le presbytère Saint-Barthélémy, sur la rue Jean-Talon Est.

14.1.5 ROUSSELOT – TILLEMONT

Ces ensembles ont été construits en 1951 sur le modèle des maisons de la Wartime Housing Limited. Ce modèle a été développé durant la Seconde Guerre mondiale pour répondre à la crise du logement de l'époque, mais il fut adopté par la suite par plusieurs promoteurs qui cherchaient à rejoindre un segment de marché en quête d'une maison individuelle à prix abordable. Dans cet ensemble, les maisons d'un étage et demi sont recouvertes de maçonnerie et ont un porche au centre de la façade principale.



14.1.5 Rue Rousselot

C. Les ensembles urbains d'intérêt

14.U.1 ENSEMBLES DE TYPE WARTIME

Il s'agit d'ensembles construits au cours des années 1950 par différents promoteurs, parfois sous l'égide du gouvernement fédéral, sur le modèle des maisons de la Wartime Housing Limited. Ce modèle a été développé durant la Seconde Guerre mondiale pour répondre à la crise du logement qui sévissait alors, mais il fut adopté par la suite par plusieurs promoteurs qui cherchaient à rejoindre un segment de marché en quête d'une maison individuelle à prix abordable. Chacun de ces ensembles présente donc des caractéristiques communes très fortes à l'égard des reculs, de la volumétrie, des saillies et même des revêtements.



14.U.1 23^e Avenue

14.U.2 TERRASSES VILLERAY

C'est un ensemble d'habitations multifamiliales construites en 1947 par la SCHL pour loger les vétérans. L'implantation des bâtiments délimite des zones extérieures aux fonctions variées (aires de jeu, stationnement, espace collectif gazonné) suivant les idées modernistes en vogue à l'époque. Ce projet, même s'il est moins connu, est comparable à Benny Farm (arrondissement de Côte-des Neiges–Notre-Dame-de-Grâce) sur plusieurs points.



14.U.2 La Terrasse Villeray, rue Chambord

14.U.3 1^{re} AVENUE ET VILLERAY

Voici un ensemble d'habitations jumelées de deux étages construites en 1950 pour répondre à la crise du logement qui sévissait alors. Les habitations possèdent des caractéristiques communes : leur revêtement de brique, l'organisation des façades, les galeries et marquises d'entrée.



14.U.3 Rue Molson

D. Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle

Tous les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle, qu'ils fassent ou non partie d'un secteur de valeur patrimoniale défini dans le présent document, sont inclus dans la liste qui suit :

LES ÉDIFICES DE CULTE

560, boulevard Crémazie Est
Église et presbytère Saint-Alphonse-d'Youville

235, rue de Castelnau Est
Église et presbytère Sainte-Cécile

8115, avenue Henri-Julien
Église et presbytère Saint-Vincent-Ferrier

805, rue Villeray
Église et presbytère
Notre-Dame-du-Très-Saint-Rosaire

8200, rue Saint-Hubert
Église et presbytère
Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus

535, rue Jean-Talon Est
Église antiochoise orthodoxe St. George

2200, rue Jean-Talon Est
Église et presbytère Saint-Barthélémy

8500, boulevard Saint-Laurent
Église Saint-Thomas-Apôtre

4251, rue du Parc-René-Goupil
Église Saint-René-Goupil

7755, avenue d'Outremont
Communauté chrétienne Saint-Roch

7110, avenue De L'Épée
Livingston Presbyterian Church

7290, avenue Bloomfield
Église de Dieu de Béthel, Armenian Evangelical

LES COUVENTS

560, boulevard Crémazie Est
Monastère des Pères Rédemptoristes

1460, boulevard Crémazie Est
École Saint-Joseph, résidence Eulalie-Perrin

7400, boulevard Saint-Laurent
Institut des Sourds-Muets

660, rue Villeray
Carrefour Villeray, résidence des Clercs
Saint-Viateur

LES ÉDIFICES SCOLAIRES

8527, rue Berri
École Saint-Gérard

7230, avenue De Gaspé
École Sainte-Cécile, école Philippe-Aubert-de-Gaspé

8050, avenue De Gaspé
École Hélène-Boulé

7941, avenue Wiseman
École Barclay

7700, avenue d'Outremont
École Saint-Roch, annexe Camille-Laurin

7725-7727, rue Boyer
École Marie-Favery

907, rue Mistral et 8305, rue Saint-André
École Le Vitrail, école Gadbois

85, rue Jarry Ouest
Centre Sainte-Croix, école Saint-Vincent-Ferrier

7345-7375, rue Garnier

École Eugenio-Pacelli, école Saint-Gabriel-Lalemand,
Institut psychiatrique de l'Hôpital Jean-Talon

2651, boulevard Crémazie Est

École Our Lady of Charity

7081, avenue des Érables

École Saint-Barthélémy, pavillon des Érables

LES ÉDIFICES PUBLICS

7255, rue Hutchison

Gare Jean-Talon

795, rue Jarry Est

Caserne n° 37

7400, boulevard Saint-Michel

Édifice Saint-Michel, CHSLD Les Havres

671, avenue Ogilvy

Poste de police

Parc Jarry

Kiosque

LES HABITATIONS

3880, rue Jarry Est

Maison Martineau

585, rue Villeray

Immeuble D.-Armand-Taillefer

7151-7157, rue Saint-Dominique

« Plex »

7560, rue Saint-Gérard

Maison villageoise

8188, boulevard Saint-Michel

Maison rurale

8198, boulevard Saint-Michel

Maison rurale

LES IMMEUBLES COMMERCIAUX

7680, rue Saint-Hubert

Banque Canadienne Nationale

555, rue Jean-Talon Ouest

Banque

208, rue De Castelnau Est

Ancienne caisse populaire Sainte-Cécile

E. Les immeubles de valeur patrimoniale intéressante

Seuls les immeubles de valeur patrimoniale intéressante situés à l'extérieur des secteurs de valeur patrimoniale défini dans le présent document sont inclus dans la liste qui suit :

LES ÉDIFICES DE CULTE

44, rue Guizot Ouest

Église chaldéenne catholique des Saints-Martyrs-d'Orient

7979, 8^e Avenue

Église Saint-Bernardin-de-Sienne

7910-7950, rue Marquette

Église Saint-Grégoire-le-Grand

2596, rue Jean-Talon Est

Église Saint-Mathieu

LES ÉDIFICES SCOLAIRES

1370, rue De Castelnau Est

Académie de Roberval

911, rue Jean-Talon Est

Centre Jean-Marie Gauvreau, école du Centenaire de la Paix

500, boulevard Crémazie Est

Conseil scolaire de Montréal, école Saint-Alphonse

2950, rue Jarry Est

Ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, école des métiers de la construction de Montréal

7376-7378, rue Lajeunesse

École Holy Family

7450, rue François-Perrault

École Joseph-François-Perrault

8801, 25^e Avenue

École Saint-Noël-Chabanel

25, rue Jarry Ouest

Maison Bellarmin, maison d'édition des Pères jésuites de Montréal

LES ÉDIFICES PUBLICS

7501-7605, rue François-Perrault

Ancien hôtel de ville de Saint-Michel

505, rue Jean-Talon Est

Casa Italia

7060, avenue Bloomfield

Centre Bloomfield

8000, rue De Normanville

Aréna du Parc Villeray

LES IMMEUBLES COMMERCIAUX

2275-2295, rue Jean-Talon Est

8175, boulevard Saint-Laurent

Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie

201-301, rue Jarry Ouest

Hydro-Québec

LES OUVRAGES INDUSTRIELS

7501, boulevard Saint-Laurent

6833, avenue De L'Épée

3.2.3 Le patrimoine archéologique

L'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension se situe au cœur de l'île de Montréal. Les concessions situées à l'intérieur des terres se peuplent plus tardivement que celles situées sur le pourtour de l'île, qui se développent dès les XVII^e et XVIII^e siècles. Le système des côtes permet aux sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, de diviser le territoire en concessions tout en considérant les axes de communication terrestres : les chemins des côtes et les montées. Ces routes constituent des axes de pénétration dont la population sait tirer profit au cours des XVIII^e et XIX^e siècles : chemin de la côte Saint-Laurent, chemin de la petite côte Saint-Michel, chemin de la côte Saint-Michel, chemin Saint-Laurent ou chemin du Sault. Des habitations construites dans un contexte agricole bordent souvent ces voies, tandis que de petits villages s'établissent aux croisées de chemins.

Des activités particulières, comme l'exploitation de carrières de calcaire et de fours à chaux, exercent également une influence sur les déplacements de la population, sans toutefois provoquer de grande concentration. Au tournant du XX^e siècle, les carrières sont nombreuses et encore exploitées sur une base artisanale : les carrières Villeray, Martineau, Lapierre et Labelle ainsi que Limoges. Ces activités d'extraction sont abandonnées vers 1930. Ce n'est qu'avec l'ouverture de la carrière Miron, en 1925, que les techniques d'extraction se modernisent avec des foreuses et des pelles à vapeur. Les parcs Villeray et Jarry sont d'anciennes carrières réutilisées comme dépotoirs, avant d'avoir été dotés d'un aménagement de parc.



La recherche archéologique a recours à un ensemble de méthodes et techniques permettant d'identifier la présence de vestiges enfouis, de les décrire, de les prélever et de les analyser en fonction de leur apport à une meilleure compréhension de nos sociétés passées. En cas de découverte fortuite de vestiges ou d'objets, il est nécessaire d'en informer les instances gouvernementales afin que le lieu de la découverte soit évalué.



Les collections archéologiques ont une valeur patrimoniale indéniable et représentent une richesse collective qui mérite toute notre attention. Ces objets illustrent avec éloquence notre histoire matérielle et jouissent d'un pouvoir fortement évocateur qui rappelle les modes de vie de nos prédécesseurs. Jarre en terre cuite grossière d'Angleterre, 1760-1840; objet amérindien, pointe de projectile, 2 500 ans avant Jésus-Christ; cannelé de tonneau en laiton, XVIII^e siècle. Photographies : P. Fauteux.

Village Bougie

À la limite des arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et d’Ahuntsic–Cartierville se trouve un lieu anciennement nommé le village Bougie. Il tient ce nom d’un hôtel, construit vers 1895, qui est ensuite renommé Vervais. Le village désigne les quelques habitations disséminées en bordure de la côte Saint-Laurent, aujourd’hui le tracé du boulevard Crémazie et de l’autoroute Métropolitaine, et le chemin du Sault, aujourd’hui l’avenue Casgrain et la rue Lajeunesse.

Aucune recherche archéologique n’a été réalisée sur le territoire de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, ce qui explique l’absence de site archéologique répertorié dans cet arrondissement.

A. Les secteurs d’intérêt archéologique à fort potentiel

14.AP.1 CARRIÈRE DE CALCAIRE ET FOURS À CHAUX

Les carrières de calcaire de Saint-Michel sont exploitées dès le XVIII^e siècle; elles fournissent de la pierre de construction et la chaux pour la fabrication du mortier. Pehr Kalm, lors de son voyage au pays en 1749, note d’ailleurs la présence de deux fours à chaux le long de la côte Saint-Michel; il ne donne toutefois pas leur localisation exacte. Les fours sont érigés en pierre durcie au feu, l’intérieur est fait de granit et leur hauteur peut atteindre près de six mètres. La carrière et les fours à chaux Limoges, au nord-est du village Saint-Michel, sont en activité à partir de 1879 et la qualité de la chaux Limoges est renommée auprès des maçons de Montréal. L’extraction du calcaire se poursuit jusque vers 1930, selon une technique qui implique de casser la pierre à la masse et de la sortir à l’aide de tombereaux tirés par des chevaux. Les fours sont déménagés vers 1883, près de l’angle de l’avenue Papineau et de la rue

Sherbrooke. Des vestiges de ces fours à chaux peuvent être conservés sur le territoire de l’arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension — leur localisation fait actuellement l’objet d’une étude cartographique détaillée (SACL 2004).



14.AP.1 Les fours à chaux en exploitation le long de la côte Saint-Michel et à proximité des carrières anciennes, s’apparentent probablement à celui localisé à proximité de la ferme Logan (aujourd’hui parc Lafontaine) représenté sur cette gravure. Opinion publique, 1879.

B. Les secteurs d’intérêt archéologique






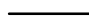
14.A.1 ANCIEN VILLAGE DE VILLERAY

Le village de Villeray est né grâce au tramway électrique implanté en 1893 par la Montreal Park and Island Railway. En 1896, Villeray devient officiellement municipalité. Quelques traces de l’ancien village sont toujours présentes, principalement sur la rue Saint-Gérard, au sud de la rue Villeray.



Le patrimoine archéologique

Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

-  Grand ensemble à statut (arrondissement historique et naturel, site du patrimoine)
-  Site archéologique recensé (intègre)
-  Site archéologique recensé (altéré)
-  Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel
-  Secteur d'intérêt archéologique
- 14.AP.1 Code du secteur (voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
- BiFj-1 Code de site archéologique
-  Limite d'arrondissement

Division du patrimoine et de la toponymie

4.

RECOMMANDATIONS

4.I Générales à l'échelle de l'arrondissement

Nous recommandons :

- dans les **secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel**, de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des critères – plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – mais aussi par des règles si la situation le justifie.
- pour les **bâtiments d'intérêt patrimonial exceptionnel et intéressant**, de protéger leurs caractéristiques architecturales en s'assurant que les modifications aux bâtiments énumérés dans les listes soient encadrées, dans la réglementation, par des critères (PIIA) mais aussi par des règles si la situation le justifie.
- dans les **secteurs d'intérêt patrimonial intéressant**, de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des règles.
- **que l'élaboration des PIIA et l'élaboration de règles dans les règlements de zonage** favorisent une architecture de qualité et consolident le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu, en contrôlant notamment l'apparence des nouvelles constructions afin qu'elles s'intègrent à leur milieu environnant, ainsi qu'en contrôlant l'apparence des modifications à un bâtiment pour qu'elles s'harmonisent avec son expression architecturale spécifique.

Les principes qui devraient guider l'élaboration des PIIA et des règles sont les suivants : conserver l'identité des secteurs, connaître avant d'intervenir

et maintenir le bon état et l'intégrité des bâtiments par l'entretien.

Les variables suivantes devraient être considérées dans l'élaboration des PIIA et des règles :

- Parcelleire : mode de division, dimensions et proportions des parcelles, mode d'implantation du bâti, aménagement du terrain.
 - Bâti : volumétrie (gabarit, nombre d'étages, forme de la toiture), traitement des façades (saillies, composition des façades, rythme, forme et dimensions des ouvertures, modèles de portes et de fenêtres, revêtements, ornementation, couleurs, matériaux et textures, etc.).
- d'instaurer des mesures de zonage spécifiques pour des **ensembles significatifs** tels que les noyaux paroissiaux (parc, école, église, presbytère, etc.) afin de préserver l'essence de leur valeur patrimoniale.
 - d'étudier les territoires identifiés comme **ensembles urbains d'intérêt**, de recenser les typologies des ensembles qui présentent une grande homogénéité et de développer des outils visant à sensibiliser la population à l'égard de l'intérêt patrimonial de ces ensembles.
 - d'établir un contrôle sur les **démolitions** dans les secteurs d'intérêt patrimonial et pour les bâtiments patrimoniaux en évaluant l'intérêt patrimonial des bâtiments concernés afin d'éviter des pertes irréversibles.
 - d'éviter le fractionnement des **grandes propriétés** et d'assurer la protection et la mise en valeur des propriétés institutionnelles.
 - d'appliquer les mesures nécessaires à un examen du potentiel archéologique et, le cas échéant, à la protection des vestiges découverts, préalablement aux travaux d'excavation publics et privés dans les **grands ensembles à statut et les biens culturels à statut, les sites archéologiques recensés et les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel**.

- de favoriser la prise en compte des **vestiges présentant une grande valeur archéologique** dans la conception et la réalisation des projets de construction ou d'aménagement urbain, notamment par l'adaptation des travaux ou l'intégration des vestiges.
- d'assurer la protection et la mise en valeur des aménagements urbains, des parcs et des **espaces publics**.
- de préserver et de protéger le **couvert végétal**, qui contribue beaucoup au caractère de plusieurs secteurs patrimoniaux répertoriés, de favoriser les plantations et de protéger de façon générale le patrimoine naturel, ainsi que de préserver et mettre en valeur le caractère champêtre des secteurs où l'on retrouve encore des paysages agricoles.
- de protéger les **perspectives** d'intérêt patrimonial telles que les vues sur le centre-ville, le mont Royal, les plans d'eau, les places publiques, les monuments commémoratifs, certains bâtiments ou clochers, etc.
- de préserver la spécificité de la **trame urbaine** montréalaise, qui découle des tracés fondateurs et des caractéristiques naturelles, et de préserver la grille orthogonale (incluant les ruelles des arrondissements du centre) ainsi que les plans d'ensemble et grilles particulières de certains arrondissements; de contrôler les subdivisions cadastrales afin de préserver le rythme des rues et de sauvegarder l'échelle du bâti.
- de développer des outils de promotion et de mise en valeur des **tracés fondateurs à fort potentiel**, aux fins de la protection de leur caractère.
- de développer un plan stratégique pour les **artères commerciales principales** (vitalité, affichage, rénovation, éclairage, mobilier urbain, etc.) qui tienne compte de la dimension patrimoniale des lieux et de concilier les opérations de travaux publics avec les préoccupations patrimoniales.

4.2 Générales à l'échelle montréalaise

Nous recommandons :

- de développer des outils de protection et de mise en valeur, incluant la **citation en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, pour les immeubles qui possèdent une valeur patrimoniale élevée à l'échelle montréalaise, comme certaines maisons rurales et villas, institutions (ex. : écoles, églises), services municipaux (ex. : bains, casernes, complexes civiques), etc.
- de développer des outils de protection et de mise en valeur, incluant la création de **sites du patrimoine en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, pour les sites qui possèdent une valeur patrimoniale élevée à l'échelle montréalaise, notamment certains noyaux villageois, ensembles institutionnels, grands domaines, grands gestes urbains et architecturaux, etc.
- à partir des critères de sélection établis pour l'évaluation des bâtiments et des secteurs susceptibles d'avoir un intérêt pan-montréalais, de développer un plan d'attribution de statuts patrimoniaux en vertu de la **Loi sur les biens culturels du Québec**, de fixer des critères d'évaluation pour les interventions sur les bâtiments et territoires protégés par le volet municipal de cette même loi, d'élaborer des outils de protection et de dresser un plan directeur pour la mise en valeur de chacun des sites du patrimoine.
- d'élaborer pour le public, les employés municipaux et les élus des activités et des **outils de sensibilisation** à l'égard du patrimoine.

– de réaliser des **études plus poussées** permettant d’accroître la connaissance du patrimoine bâti, historique et archéologique afin d’évaluer la valeur patrimoniale rattachée à différentes problématiques, notamment :

- étudier les territoires identifiés comme **secteurs d’intérêt archéologique à fort potentiel et secteurs d’intérêt archéologique** pour évaluer le degré de préservation du milieu physique, localiser les sites archéologiques conservés et définir préventivement les mesures de protection du patrimoine archéologique.
- faire des études détaillées sur le **patrimoine industriel** pour déterminer une stratégie de conservation et de développement des sites; étudier plus spécifiquement les territoires identifiés comme ensembles industriels d’intérêt.
- établir des balises et des critères permettant de bien planifier et gérer la problématique du **patrimoine religieux**; favoriser la conservation et la mise en valeur des lieux de culte les plus importants relativement à leur valeur patrimoniale; mettre en œuvre des outils de gestion des demandes de permis et favoriser l’occupation de lieux de culte par des fonctions compatibles; favoriser le maintien des caractéristiques des ensembles conventuels les plus importants, de leurs espaces paysagers et des cimetières.
- accroître la connaissance du **patrimoine moderne** en encourageant la recherche, les inventaires et les publications à ce sujet.
- planifier des études à l’échelle montréalaise, développer des outils et élaborer des lignes directrices de rénovation et d’agrandissement adaptées aux diverses typologies que l’on retrouve dans les zones identifiées comme **ensembles urbains d’intérêt**.

4.3 Spécifiques à l’arrondissement

Nous recommandons :

- d’évaluer l’intérêt pan-montréalais des secteurs et des bâtiments d’intérêt patrimonial exceptionnel en vue de procéder à la création de sites du patrimoine et à la citation de bâtiments **en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, notamment pour la gare Jean-Talon et l’église Saint-René-Goupil.
- d’élaborer un plan stratégique pour la rue Saint-Denis (vitalité, affichage, rénovation, éclairage, mobilier urbain, etc.) qui prenne en compte la dimension patrimoniale des lieux.
- de développer des mesures de contrôle de la qualité du bâti dans d’autres secteurs que ceux considérés d’intérêt patrimonial. En effet, l’application des critères de repérage du patrimoine pour l’arrondissement n’a pas permis de sélectionner de grands pans de territoire. Cela ne signifie pas pour autant que ces quartiers ne présentent pas d’intérêt. Les qualités d’ensemble de plusieurs rues devraient être maintenues. Il en est de même pour des lieux stratégiques tels que le front bâti qui fait face au parc Jarry sur le boulevard Saint-Laurent. La position privilégiée de ces constructions commande le développement d’une vision d’aménagement et une qualité d’intervention élevée, et ce, même si elles n’ont pu être retenues sur la base des critères de sélection patrimoniale.

5.

BIBLIOGRAPHIE

Photographies aériennes

Photographies aériennes, 1947-1948-1949, Ville de Montréal, Gestion des documents et archives

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
Orthophoto noir et blanc, 2000, Navigateur urbain.

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
Orthophoto noir et blanc, 2002, Navigateur urbain.

Cartes

ADAMS, John. *Map of the City and Suburbs of Montreal*, 1825. Bibliothèque de l'Université McGill, Département des livres rares et des collections spéciales.

BELLIN, Jacques-Nicolas. *Carte de Lisle de Montreal et de ses environs*, 1744, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3452 M65 1744 B4

BOUCHETTE, Joseph. *Topographical Map of the Province of Lower Canada*, 1815. Londres, W. Faden.

CHAUSSEGROS DE LÉRY, Gaspard. *Plan de la ville de Montreal en Canada*, 10 août 1717. Archives nationales (France), Centre des archives d'outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, n° 473.

GOAD, Charles E. *Atlas of Montreal*, 1890, volumes 1 et 2, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 1144 M65G475 G6 1890 CAR 1 et 2

GOAD, Charles E. *Plan of the City of Montreal*, 1909, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, volumes 1 à 12, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal et Direction du développement urbain de la Ville de Montréal.

HOPKINS, H.W. *Atlas of the City and Island of Montreal*, 1879, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G1144 M65G475 H6 1879 CAR

JOBIN, André. *Carte de l'île de Montréal*, 1834, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3452 M65 1834 J63 CAR

JOURDAIN dit LABROSSE, Paul. *Plan de la ville et des faubourgs de Montréal*, 1767. Archives nationales du Canada, NMC-16687 [2 sections] H2/340 Montréal 1767.

LEVASSEUR DE NÉRÉ, Jacques. *Plan de la ville de Montréal*, 1704. Archives nationales (France), Centre des archives d'outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, n° 468A.

MELISH, John. *Plan of Montreal, with a Map of the Islands & adjoining Country*, 1815, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3454 M65 1815 M4

PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard*, 1907, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

SITWELL, H.S. *Fortification Surveys Canada. Contoured Plan of Montreal and its Environs, Quebec*, 1868-1869, Archives nationales du Canada, Ottawa.
Cote: V40/300/1867

UNDERWRITERS SURVEY BUREAU. *Insurance Plan of the City of Montreal*, 1952, 1953, 1954, 1955, 1957, 1959, 1961, 1962, 1963, 1964, 1966, 1967, 1972, volumes 1 à 10, 12 à 17, 19 à 21.

Ouvrages généraux

Itinéraire toponymique du Saint-Laurent, ses rives et ses îles, Québec, 1984, 451 p., coll. Études et recherches toponymiques, n° 9.

BEAUREGARD, Ludger. « Géographie historique des côtes de l'île de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, nos 73-74, avril-septembre 1984, p. 47-62.

- BEAUREGARD, Ludger. *Toponymie de la région métropolitaine de Montréal*, Québec, Ministère des Terres et Forêts du Québec, 1968, 225 p., coll. Étude toponymique 2 (nouvelle série).
- BERGERON, Claude. *Architectures du XX^e siècle au Québec*, Québec, Musée de la civilisation / Éditions du Méridien, 1989, 271 p.
- BERGERON, Claude. *L'architecture des églises du Québec 1940-1985*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987, 386 p.
- COMMISSION DES BIENS CULTURELS. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, Tome II, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 565 p.
- COMMISSION DE TOPONYMIE. *Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1994, 925 p.
- COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal*. 12 volumes.
- COURVILLE, Serge (dir.). *Paroisses et municipalités de la région de Montréal au XIX^e siècle (1825-1861), Répertoire documentaire et cartographique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, 350 p.
- DESJARDINS, Pauline. *Évaluation du patrimoine industriel. Critères généraux*, Montréal, Archemi / Ville de Montréal, Service du développement économique et du développement urbain, 29 août 2003, 56 p.
- LAURIN, J.-E. *Histoire économique de Montréal et des Cités et Villes du Québec*, [Montréal], Les Éditions J.-E. Laurin, 1942, 287 p.
- LEUNG, Felicity, David McCONNELL et Jean-Claude PARENT. *Les emplacements manufacturiers au Canada*, Ottawa, Environnement Canada, Service canadien des Parcs, 1990.
- LINTEAU, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, 608 p.
- MAGNAN, Hormidas. *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Arthabaska, Imprimerie d'Arthabaska Inc., 1925, 738 p.
- MARSAN, Jean-Claude (dir.). *Inventaire préliminaire des bâtiments patrimoniaux de la Commission scolaire de Montréal*, vol. 1-2a-2b, Montréal, Université de Montréal, 28 février 2001.
- MARSAN, Jean-Claude. *Montréal en évolution : Historique de développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*, 3^e éd., Laval, Éditions du Méridien, 1994, 515 p.
- ROBERT, Jacques. *Les ensembles patrimoniaux de la Communauté urbaine de Montréal*, Montréal, Ministère des Affaires culturelles, mars 1985, 40 p.
- ROBERT, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal*, Montréal, Art Global / Libre Expression, 1994, 167 p.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Le patrimoine de Montréal, Montréal*, Ville de Montréal et Ministère de la Culture et des Communications, 1998, 168 p.
- WOLFE, Jeanne M. et François DUFAUX (dir.). *A topographic Atlas of Montreal / Atlas topographique de Montréal*, Montréal, McGill School of Urban Planning / École d'urbanisme, 1992, 78 p.

Site Internet

VILLE DE MONTRÉAL. *Répertoire bibliographique sur le patrimoine archéologique de Montréal*, 2004.
http://www2.ville.montreal.qc.ca/urb_demo/domaines/archeo/bib_recherche.htm

Ouvrages spécifiques à l'arrondissement

Villeray d'hier à aujourd'hui, Montréal, Association des locataires de Villeray, s.d., 27 p.

ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTRÉAL. *Les quartiers municipaux de Montréal depuis 1832*, Montréal, Ville de Montréal, 1973, 89 p.

BURGESS, Joanne (dir.). *Villeray: une traversée du siècle*, Montréal, Association des locataires de Villeray, 2000, 40 p.

ETHNOTECH. *Analyse du macro-inventaire montréalais. Ensemble Rosemont, Saint-Michel-Nord*, Montréal, 1983, 106 p.

ETHNOTECH. *Analyse du macro-inventaire montréalais. Quartier Villeray*, Montréal, 1983, 3 vol.

GRATTON, Roger et BENOÎT, Michèle. *La cité du Nord. Le patrimoine de Montréal. Quartiers Saint-Édouard, Villeray, Montcalm et Saint-Jean*, Montréal, Ville de Montréal / Ministère des Affaires culturelles, 1991, 20 p., coll. Pignon sur rue, n°9.

MAURAUULT, Olivier. «Les peintres de la Montée Saint-Michel», *Les Cahiers des dix*, Montréal, 1941, p. 49-65.

McCANN, L.D. "Planning and building the corporate suburb of Mount Royal, 1910-1925", *Planning Perspectives*, 11 (1996), p. 259-301.

Montréal 